



## ETAT DES LIEUX DES PHARMACIES DU DISTRICT SANITAIRE DE MAKELEKELE

Mars 2026

## Remerciements

La Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments remercie le district sanitaire de Makélékélé pour la confiance qui lui a été faite, en lui confiant la réalisation de ce travail.

La mission n'aurait pas pu atteindre les résultats escomptés sans la contribution des membres de l'équipe de gestion du district sous la conduite de son Médecin chef, le Docteur Lyptia BASSISSILA ainsi que des chefs des 7 centres de santé de Makélékélé. Que tous trouvent ici, l'expression de notre gratitude.

Nos remerciements sont également adressés aux responsables des pharmacies du district sanitaire et des 7 centres de santé ainsi qu'à leurs collaborateurs pour leur pleine participation à ce travail.

Enfin, nous saluons les membres bénévoles de la FOCAM qui ont consacré de leur temps pour la réussite de cet état des lieux, particulièrement Erma Biangana, Lucie Mbouly et Natacha Sockat.

Pour tout renseignement complémentaire, bien vouloir s'adresser à :

**Dr Ray MANKELE**

[accesauxmedicaments@gmail.com](mailto:accesauxmedicaments@gmail.com)



## Table des matières

Acronymes	3
I. Introduction	4
II. Le district sanitaire de Makélékélé	7
III. Objectif et méthodologie	9
IV. Situation des pharmacies du district sanitaire de Makélékélé	10
1. Pharmacie du district sanitaire	11
2. Pharmacie du CSI de Kinsoundi	15
3. Pharmacie du CSI de Kingouari	19
4. Pharmacie du CSI de Diata	22
5. Pharmacie du CSI de Tenrikyo	25
6. Pharmacie du CSI Jean Taty	28
7. Pharmacie du CSI Ngassa Mayoma	31
8. Pharmacie du CSI Mamba	35
9. Synthèse de la situation des pharmacies du district sanitaire de Makélékélé	39
V. Disponibilité des médicaments dans les pharmacies du district sanitaire de Makélékélé	44
VI. Les prix des médicaments dans le district sanitaire de Makélékélé	47
VII. Conclusion	51
VIII. Recommandations	51

## Acronymes

ATS : Agent technique de santé

CAMEPS : Centrale d'achat des médicaments essentiels et des produits de santé

COGES : Comité de gestion

COSA : Comité de santé

CSI: Centre de santé intégré

DC : Dénomination commerciale

DCI : Dénomination commune internationale

FEFO: Fist expired – First out ou Premier à expirer – Premier à sortir

FOCAM : Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments

## I. Introduction

Le district sanitaire se définit comme étant une entité géographique, administrative et opérationnelle, placée sous la responsabilité de la collectivité locale, dans laquelle se déroulent des activités de santé. Il constitue l'entité de base pour la mise en œuvre de la décentralisation des soins de santé primaires et de l'appropriation des services de santé par les populations.

Il renferme l'ensemble des formations sanitaires, publiques et privées en exercice dans l'entité géographique notamment :

- les postes de santé ;
- les centres de santé intégrés ;
- les cabinets des soins infirmiers, obstétricaux et de réadaptation ;
- les cabinets médicaux ;
- les centres médico-sociaux ;
- les cabinets de médecine traditionnelle ;
- les cliniques ;
- les officines et dépôts pharmaceutiques ;
- les laboratoires d'analyse de biologie médicale.

Le Congo compte depuis le 26 mars 2026, 71 districts sanitaires repartis dans les 15 départements, conformément à l'arrêté 289/MID/MSP à savoir, 3 dans le Kouilou, 6 dans le Niari, 3 dans la Lékoumou, 5 dans la Bouenza, 5 dans le Pool, 3 dans le Djoué - Léfini, 3 dans les Plateaux, 4 dans la Nkényi - Alima, 4 dans la Cuvette, 3 dans le Congo - Oubangui, 4 dans la Cuvette Ouest, 3 dans la Sangha, 6 dans la Likouala, 7 à Pointe - Noire et 12 à Brazzaville : Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, Mounkali, Ouenzé, Talangai, Mfilou, Madibou, Djiri, Ile Mbamou, Kintélé et Mboulé - Manianga.

Le décret 2020-551 du 15 octobre 2020 fixe les missions du district sanitaire au Congo. Elles sont au nombre de 15 dont 6 directement liées aux médicaments. Il s'agit de :

- Assurer la supervision technique et le contrôle de toutes les formations sanitaires du district sanitaire ;
- Centraliser et gérer l'information statistique des besoins des formations sanitaires du district sanitaire en médicaments et en équipements biomédicaux et techniques ;
- Participer à l'organisation des formations du personnel médical, paramédical et d'appui dans leurs domaines de compétence ;
- Assurer l'approvisionnement en médicaments, produits de santé et autres fournitures aux formations sanitaires du district sanitaire ;
- Assurer la formation continue du personnel ;
- Évaluer toutes les activités du district sanitaire.

Pour la mise en œuvre de ces missions, le Médecin chef est assisté d'une équipe de gestion qui s'occupe de la gestion au quotidien du district sanitaire et de l'Équipe cadre du district sanitaire qui est composée des professionnels de santé choisis en fonction de leur profil de compétence dont le pharmacien du district sanitaire.

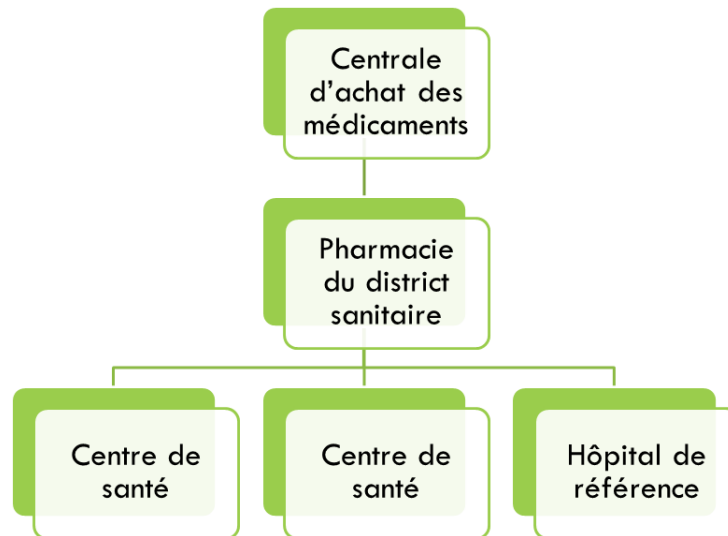
Le district dispose également d'un organe délibérant qui est le comité de gestion (COGES) présidé par le Président du conseil municipal ou départemental. Le Médecin chef en est le secrétaire.

La situation du médicament dans le district sanitaire est donc sous la responsabilité du médecin chef qui doit s'assurer que les formations sanitaires disposent de médicaments de qualité et à coût abordable pour la prise en charge des problèmes de santé des populations du district.

Pour cela, le district dispose d'une pharmacie qui est chargée d'approvisionner les centres de santé intégrés et les hôpitaux de base du district. Les dispositions devraient donc être prises pour que la pharmacie du district puisse maîtriser les besoins de ces formations sanitaires et les rendre disponibles afin d'éviter des ruptures des médicaments dont l'impact sur la qualité des soins, la fréquentation des formations sanitaires et les revenus financiers des formations sanitaires est certain.

L'absence des médicaments dans les formations sanitaires est également en partie responsable de la persistance de la vente illicite des médicaments, dont la qualité n'est pas garantie.

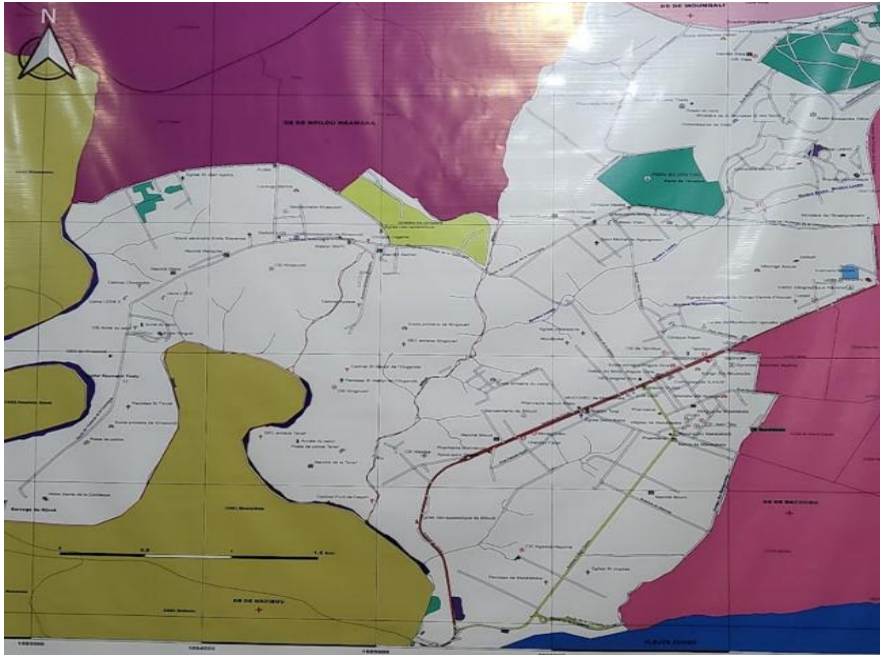
La mise en place d'un véritable système d'approvisionnement du district est un véritable atout pour la réalisation de cet objectif.



*Système d'approvisionnement en médicaments du district sanitaire*

## II. Le district sanitaire de Makélékélé

Le district sanitaire de Makélékélé correspond au 1<sup>er</sup> arrondissement de Brazzaville, Makélékélé. Il est situé au sud de Brazzaville et s'étend sur 138,91 Km<sup>2</sup>, limité à l'ouest par la rivière Djoué qui le sépare du 8<sup>ème</sup> arrondissement Madibou, au nord par la rivière Mfilou qui marque la limite avec le 7<sup>ème</sup> arrondissement Mfilou et par le 4<sup>ème</sup> arrondissement Mougali, à l'est par le 2<sup>ème</sup> arrondissement Bacongo et au sud par le fleuve Congo,



Sur le plan administratif, Makélékélé compte 11 quartiers : Centre Sportif, Mayoma, Météo, Moukoudzi Nguouaka, Nganguouoni, Diata, Kingouari, Kinsoundi, Niania Sita dia tsiolo, Mamba et Ngoma.

La population de Makélékélé est estimée à 302 773 habitants, correspondant à 60 555 ménages.

Sur le plan sanitaire, le district de Makélékélé se découpe en 7 aires de santé avec chacune un centre de santé intégré (CSI) :

- Le CSI de Kinsoundi;
- Le CSI de Kingouari;
- Le CSI de Diata;
- Le CSI de Tenrikyo;

- Le CSI Jean Taty;
- Le CSI Ngassa Mayoma;
- Le CSI Mamba.

Le district dispose également de 2 hôpitaux de base pour servir de référence à ces 7 CSI : l'hôpital de Makélékélé et l'hôpital Raymond Poaty.

A l'instar des autres formations sanitaires du pays, ces 7 CSI et 2 hôpitaux disposent d'une pharmacie qui s'approvisionne, stocke, gère et dispense des médicaments aux patients.

Le fonctionnement de ces pharmacies doit être une préoccupation majeure, non seulement pour les formations sanitaires mais aussi pour les responsables du district sanitaire car le médicament apporte une contribution majeure à la qualité des soins, mais joue également un rôle économique à travers le recouvrement des coûts. Par ailleurs, la présence des médicaments de qualité et à coûts abordables dans les formations sanitaires, constitue un facteur d'attractivité du système conventionnel de santé et un moyen efficace de lutte contre la prolifération des marchés illicites et des faux médicaments. Enfin, le médicament représente le premier poste de dépense des formations sanitaires.

C'est ce qui justifie la mise en œuvre du programme de dynamisation de la gestion des médicaments dans le district sanitaire de Makélékélé, une initiative du médecin chef de district avec l'appui technique de la Fondation Congolaise pour l'Accès aux Médicaments (FOCAM).

### **III. Objectif et méthodologie**

L'objectif de cet état des lieux était de vérifier les capacités actuelles de la pharmacie du district sanitaire et des CSI en matière d'infrastructure, d'outils de gestion, de procédures de gestion, de disponibilité des médicaments et de prix des médicaments, afin d'identifier les points d'intervention clés en vue de la dynamisation de la gestion des médicaments.

Pour cela, des visites ont été organisées à la pharmacie du district et dans les 7 CSI, au cours desquelles, des entretiens ont été menés avec le chef de centre et le responsable de la pharmacie, pour apprécier la mise en œuvre des activités pharmaceutiques. Des observations ont été également réalisées, portant sur l'état de la pharmacie et la présence des différents outils de gestion. Ces visites se sont déroulées du 16 au 19 mars 2026.

Une séance de travail a été également organisée avec le Médecin chef du district assisté de son équipe de gestion afin d'apprécier le dispositif en place pour la supervision de la gestion du médicament dans les formations sanitaires.

Les informations recueillies ont été compilées puis analysées en vue de déceler les points forts et les point à renforcer dans le cadre de la mise en œuvre du programme de dynamisation.

Les résultats de cette analyse ont été présentés à l'équipe cadre du district sanitaire, en présence d'un représentant du Directeur départemental des Soins et Services de Santé, le 26 mars 2026.

## **IV. Situation des pharmacies du district sanitaire de Makélékélé**

L'équipe cadre du district sanitaire a en son sein, un point focal pharmacie qui est le responsable de la pharmacie du district sanitaire. A défaut d'un pharmacien, celui est un préparateur en pharmacie, qui a bénéficié de formations continues sur la gestion des médicaments.

Ce point focal a pour missions de :

- assurer la gestion de la pharmacie du district sanitaire ;
- superviser les pharmacies des formations sanitaires ;
- réconcilier les mouvements de stocks entre la pharmacie du district et les pharmacies des formations sanitaires ;
- mettre à niveau les ressources humaines ;
- suivre la performance des pharmacies des formations sanitaires ;
- organiser la distribution des produits reçus en don.

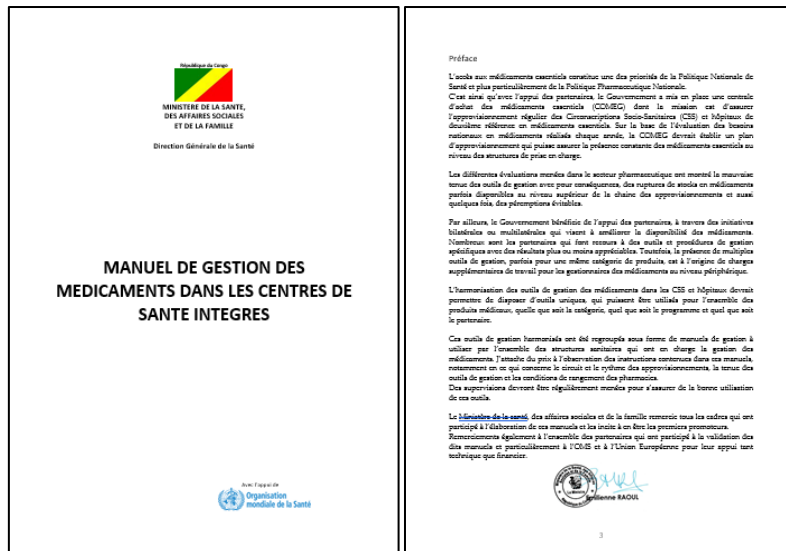
Ces missions sont difficiles à mettre en œuvre car le district sanitaire ne dispose pas des outils nécessaires, notamment :

- un manuel de gestion des médicaments ;
- un manuel de supervision de la gestion des médicaments dans les formations sanitaires ;
- des indicateurs de performance des pharmacies des districts sanitaires ;
- une liste de médicaments essentiels du district sanitaire.

L'équipe cadre du district n'a pas la maîtrise des besoins en médicaments des formations sanitaires et ne peut donc s'assurer ni de l'indice de satisfaction des formations sanitaire, ni encore moins celui des populations.

Elle ne participe pas aux inventaires de stock des centres de santé, et ne peut apprécier la gestion matérielle des médicaments.

On peut donc considérer que le district sanitaire de Makélékélé ne dispose pas d'un système d'approvisionnement organisé autour de la pharmacie du district et supervisé par l'équipe cadre.



*Manuel de gestion des médicaments dans les CSI*

## 1. Pharmacie du district sanitaire

### 1.1. Infrastructure de la pharmacie

La pharmacie du district sanitaire se situe dans l'enceinte de l'hôpital de référence de Makélékélé. Il occupe un bâtiment isolé, situé dans un environnement marqué par un fort taux d'humidité susceptible d'impacter la qualité des médicaments.

Ce bâtiment est placé à l'arrière des services cliniques, sans une voie d'accès directe réduisant ainsi sa visibilité et son accessibilité, surtout que les caractères de son enseigne, de couleur bleue et non verte, ne sont pas bien lisibles.



La pharmacie du district compte deux pièces. La première pièce sert au stockage des médicaments. La deuxième pièce est subdivisée en deux compartiments, un pour le stockage des médicaments périmés et avariés et l'autre, faisant fonction de réception.

Pour des raisons de sécurité, la porte extérieure est métallique et des grilles de sécurité ont été posées aux fenêtres ; des fenêtres qui sont en vitres mates, laissant passer la lumière du jour sans laisser passer les rayons du soleil, ce qui est favorable à la bonne conservation des médicaments. En revanche, ces fenêtres ne sont pas revêtues de toiles moustiquaires, ce qui pourrait laisser passer des insectes en cas d'ouverture. Toutefois, aucune trace de circulation d'insecte ou de rongeur, n'a été observée dans la pharmacie.

Les deux pièces de la pharmacie sont recouvertes d'une peinture facilement nettoyable, de couleur blanche. Le sol est carrelé. Elles disposent également d'un faux plafond permettant la recirculation de l'air chaud en provenance de la toiture et d'atténuer son impact sur la qualité des médicaments.

La pharmacie est climatisée et le climatiseur est maintenu en marche pendant toute la durée du travail. Elle est propre, sans toile d'araignée, sans trace de ruissellement des eaux. Toutefois des traces de poussière ont été retrouvées sur les étagères.

La pharmacie du district dispose de 9 étagères pour le stockage des produits. Ces étagères ont une hauteur inférieure à 2,5 m et leur dernier rayon est à plus de 20 cm du sol. L'espacement entre 2 étagères est supérieur à 90 cm permettant un passage aisé.

Ces étagères sont bien rangées. Les médicaments sont disposés selon la forme galénique et par ordre alphabétique.



La pharmacie dispose également de palettes pour le stockage des gros cartons. Il n'y a aucun carton de médicament entreposé à même le sol.

Le déballage des produits s'effectue sur une table placée dans le compartiment de réception, avant leur placement sur les étagères.

Pour la conservation des produits thermosensibles, la pharmacie dispose d'un réfrigérateur. Il n'y a été observé aucun produit non médicamenteux.

Les documents administratifs et comptables sont conservés sur une étagère en lieu et place d'une armoire fermant à clé comme recommandé.

Le responsable de la pharmacie a une table de travail dans la pièce de stockage. Il dispose également d'un ordinateur.



## **1.2. Outils de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas de manuel de gestion pour l'organisation des activités pharmaceutiques. Toutes fois, des outils de gestion sont présents. Il s'agit notamment :

- des fiches de stock qui sont à jour et disposés à coté des produits ;
- du registre des entrées ;
- du registre des sorties ;
- des fiches d'inventaire.

La pharmacie ne dispose par de registre des consommations journalières, un outil important pour l'estimation des quantités à commander lors des réapprovisionnements.

De même, le journal de caisse qui devrait permettre à la pharmacie de suivre sa propre performance financière, est absent.

La pharmacie conserve les bordereaux de livraison de ses fournisseurs, mais pas les copies de bordereau de livraison aux formations sanitaires.

Elle produit un rapport d'activités mensuel qui est transmis au médecin chef de district.

### **1.3. Procédures de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas d'une liste de médicaments essentiels utilisés dans le district sanitaire ; ce qui est une entrave à la réalisation d'une réelle quantification des médicaments et à la satisfaction des besoins des formations sanitaires. La conséquence qui en découle est que les consommations moyennes mensuelles sont bien calculées mais le personnel ignore comment calculer les quantités à commander.

Le rythme de commande de la pharmacie du district est mensuel. Ces commandes sont placées auprès de la centrale d'achat des médicaments essentiels et produits de santé (CAMEPS), mais aussi auprès des grossistes privés. Les produits sont commandés soit en dénomination commune internationale (DCI) lorsqu'il s'agit de la CAMEPS, soit en dénomination commerciale (DC) lorsqu'il s'agit des grossistes privés. Ce sont ces fournisseurs qui livrent les produits directement à la pharmacie du district sanitaire.

Le district sanitaire n'a pas de comité mis en place pour la réception des médicaments. Celle-ci est assurée uniquement par le responsable de la pharmacie du district et aucun procès verbal de réception n'est établi.

Un contrôle est effectué à la réception, portant essentiellement sur la conformité des produits reçus, les dates de péremption et les avaries. Les produits non conformes sont retournés au fournisseur.

Les produits sont classés selon la règle du "*Premier à expirer – Premier à sortir*" (FIFO) afin d'éviter les péremptions.

Aucun médicament périmé n'a été retrouvé sur les rayons. Ils sont systématiquement retirés et placés dans le compartiment des produits périmés avec tous ceux émanant des

formations sanitaires. Ces produits doivent être acheminés vers la direction des pharmacies pour une destruction ; mais cela n'est pas fait par manque de ressources pour financer cette activité.

La pharmacie réalise des inventaires mensuels. Ceux-ci ne sont valorisés qu'à la fin de chaque trimestre. Mais, à l'observation des fiches d'inventaire, il apparaît qu'il ne s'agit pas de réels inventaires mais plutôt d'état de stocks, ne permettant pas de rendre compte de la gestion matérielle des médicaments.

#### **1.4. Ressources humaines**

La pharmacie du district est dirigée par un préparateur en pharmacie assisté par une technicienne supérieure en pharmacie et une technicienne en pharmacie.

Ce personnel a bénéficié de formations continues dont la dernière concernait la gestion des produits de gratuité en 2025.

## **2. Pharmacie du CSI de Kinsoundi**

### **2.1. Infrastructure de la pharmacie**

La pharmacie du CSI de Kinsoundi se trouve dans le bâtiment principal du centre de santé. Elle est facilement accessible, mais peu identifiable en raison du petit panneau l'indiquant.

La pharmacie compte deux pièces dont une pour le stockage des médicaments et l'autre pour la dispensation.



La porte extérieure et les fenêtres sont en vitres claires doublées de grilles pour assurer la sécurité. Bien que ces vitres soient claires, les médicaments sont protégés des rayons solaires par la véranda du bâtiment. Les fenêtres sont recouvertes de toiles moustiquaires pour empêcher la pénétration des insectes.

Les murs sont revêtus de peinture facilement nettoyable et le sol est carrelé. Les pièces sont équipées des faux plafonds afin de réduire l'impact de la chaleur émanant de la toiture.

La pharmacie est climatisée et le climatiseur est maintenu en marche pendant toute la durée du travail. Elle est propre, sans toile d'araignée, sans trace de poussière sur les étagères ni de trace de ruissellement des eaux.

La pharmacie du CSI de Kinsoundi ne dispose pas de comptoir. Les interactions avec les patients se font à travers la fenêtre de la salle de stockage.

Elle compte 4 étagères, disposées le long des murs. Ces étagères ont une hauteur inférieure à 2,5 m et leur dernier rayon est au dessus de 20 cm.

Les étagères sont bien rangées. Les médicaments sont disposés selon la forme galénique mais l'ordre alphabétique n'est pas respecté.



La pharmacie dispose également de palettes pour le stockage des gros cartons. Il n'y a aucun carton de médicament entreposé à même le sol.

Le déballage des produits s'effectue sur une table placée dans la salle de dispensation, avant leur placement sur les étagères. Cette même table sert de table travail au responsable de la pharmacie.

Pour la conservation des produits thermosensibles, la pharmacie dispose d'un réfrigérateur. Il n'y a été observé aucun produit non médicamenteux.

Les documents administratifs et comptables sont conservés sur une étagère en lieu et place d'une armoire fermant à clé comme recommandé.

## **2.2. Outils de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas de manuel de gestion pour l'organisation des activités pharmaceutiques. Toutes fois, des outils de gestion sont présents. Il s'agit notamment :

- des fiches de stock qui ne sont pas conformes à ceux adoptés au niveau national. Ces fiches sont à jour et disposés à coté des produits ;
- du registre des entrées ;
- du registre des sorties ;
- du journal de caisse ;
- des fiches d'inventaire.

La pharmacie ne dispose pas de registre des consommations journalières, un outil important pour l'estimation des quantités à commander lors des réapprovisionnements.

La pharmacie conserve les copies de bons de commande ainsi que les bordereaux de livraison de ses fournisseurs.

Elle produit un rapport d'activités mensuel qui est adressé au Chef de centre.

## **2.3. Procédures de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas d'une liste de médicaments essentiels utilisés dans la formation sanitaire ; ce qui est une entrave à la réalisation d'une réelle quantification des médicaments et à la satisfaction des besoins des patients. Les formules pour le calcul de la consommation moyenne mensuelle et la quantité de médicaments à commander sont pourtant connues du personnel et affichées.

Le rythme de commandes du CSI est mensuel. Ces commandes sont placées auprès de la pharmacie du district sanitaire et de la CAMEPS. Le CSI de Kinsoundi ne commande pas de médicaments auprès de grossistes privés, en raison des difficultés liées à l'obtention du visa de la direction des pharmacies.

Les produits sont essentiellement commandés en DCI. Ils sont directement livrés au centre de santé par le district sanitaire.

Le centre de santé de Kinsoundi a un comité mis en place pour la réception des médicaments. Il est constitué du Chef de centre, du responsable de la pharmacie et d'un représentant du comité de santé (COSA). Le comité assiste à la réception des médicaments et tous ses membres signent le procès verbal de réception.

Un contrôle est effectué à la réception, portant essentiellement sur la conformité des produits reçus, les dates de péremption et les avaries. Les produits non conformes sont retournés au district sanitaire.

Les produits sont classés selon la règle du "*Premier à expirer – Premier à sortir*" (FEFO) afin d'éviter les péremptions.

Aucun médicament périmé n'a été retrouvé sur les rayons. Ils sont systématiquement retirés et envoyés au district sanitaire.

La pharmacie réalise des inventaires mensuels qui sont valorisés. Mais, à l'observation des fiches d'inventaires, il apparaît qu'il ne s'agit pas de réels inventaires mais plutôt d'état de stocks, ne permettant pas de rendre compte de la gestion matérielle des médicaments.

#### **2.4. Ressources humaines**

La pharmacie du CSI de Kinsoundi est dirigée par un agent technique de santé (ATS) assisté par une vendeuse en pharmacie et une secrétaire d'administration.

Seule l'ATS a bénéficié d'une formation continue sur la gestion des produits de gratuité en 2025.

### 3. Pharmacie du CSI de Kingouari

#### 3.1. Infrastructure de la pharmacie

La pharmacie du CSI de Kingouari est placée d'une petite pièce attenante à la salle de réception, dans le bâtiment principal du centre de santé. La porte et la fenêtre donnent sur cette salle d'attente. Elle ne reçoit donc pas la lumière du jour.

La pharmacie n'est pas identifiable, aucune inscription "Pharmacie" n'est mentionnée sur le fronton de la pièce, puisque destinée juste au stockage. En effet, la dispensation est réalisée dans la salle des soins.

La pièce dispose d'un faux plafond pour atténuer l'impact de la chaleur émanant de la toiture. Elle est carrelée et les murs sont revêtus d'une peinture facilement nettoyable.

Il n'y a pas de climatiseur pour le maintien des médicaments à une température convenable.

La pharmacie est propre, sans toile d'araignée, sans trace de ruissellement des eaux, ni de signe d'humidité. Mais, elle n'est pas bien rangée et de la poussière a été retrouvée sur les étagères.

La pièce est si petite qu'elle ne contient que 3 étagères placées le long des murs, dont la hauteur est inférieure à 2,5 m et avec les derniers rayons situés à plus de 20 cm du sol. Les médicaments sont disposés sur les étagères par forme générique et selon l'ordre alphabétique.

Par manque de place sur les étagères, des produits sont retrouvés dans des cartons à même le sol car il n'y a pas de palette.

Il n'y a pas également de table pour le déballage des produits à la réception. Celui-ci se fait à même le sol.



Il n'y a pas non plus de réfrigérateur pour le stockage des produits thermosensibles, ni d'armoire pour la conservation des documents administratifs et financiers.



### **3.2. Outils de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas de manuel de gestion pour l'organisation des activités pharmaceutiques. Toutes fois, des outils de gestion sont présents. Il s'agit notamment :

- des fiches de stock qui sont à jour et disposés à coté des produits ;
- du registre des entrées ;
- du registre des sorties ;

La pharmacie ne dispose pas de fiches d'inventaires ni de journal de caisse. Elle ne dispose pas non plus de registre des consommations journalières, un outil important pour l'estimation des quantités à commander lors des réapprovisionnements.

Les copies de bons de commande et les bordereaux de livraison de ses fournisseurs ne sont pas conservés à la pharmacie.

Elle ne produit pas de rapport d'activités.

### **3.3. Procédures de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas d'une liste de médicaments essentiels utilisés dans la formation sanitaire ; ce qui est une entrave à la réalisation d'une réelle quantification des médicaments et à la satisfaction des besoins des patients. Le personnel ne sait pas calculer la consommation moyenne mensuelle ni la quantité de médicaments à commander, ce qui ne peut permettre de réaliser de commandes adéquates.

Le rythme de commandes du CSI est mensuel. Ces commandes sont placées auprès de la pharmacie du district sanitaire ou de la CAMEPS ; mais aussi auprès des grossistes privés.

Les produits sont essentiellement commandés en DCI. C'est le centre de santé qui se charge d'aller les récupérer au district sanitaire ou chez le grossiste privé, en empruntant des taxis. Lorsque les commandes sont passées à la CAMEPS, celle-ci vient livrer directement au CSI.

Le centre de santé de Kingouari n'a pas de comité de réception des médicaments. Les produits récupérés chez les fournisseurs sont directement consignés dans le registre des entrées après un contrôle de conformité effectué par le responsable de la pharmacie. Il contrôle également les dates de péremption et les avaries. Les produits non conformes sont retournés au district sanitaire.

Les produits sont classés selon la règle du "*Premier à expirer – Premier à sortir*" (FIFO) afin d'éviter les péremptions.

Aucun médicament périmé n'a été retrouvé sur les rayons. Ils sont systématiquement retirés et envoyés au district sanitaire.

La pharmacie ne réalise pas d'inventaires de stock.

### **3.4. Ressources humaines**

La pharmacie du CSI de Kingouari est animée par deux agents techniques de santé (ATS), sans formation initiale à la gestion des médicaments. Elles ont bénéficié de formations

continues sur la gestion des médicaments dont la dernière portait sur produits de gratuité, en 2025.

## 4. Pharmacie du CSI de Diata

### 4.1. Infrastructure de la pharmacie

La pharmacie du CSI de Diata se trouve dans le bâtiment principal du centre de santé. Elle est facilement accessible et bien identifiable dès l'entrée dans le bâtiment.

La pharmacie est constituée d'une seule pièce qui sert à la réalisation de toutes les activités.

La porte est vitrée ainsi que la fenêtre qui laisse passer la lumière du jour sans toutefois laisser passer les rayons solaires car ces vitres sont mates. La fenêtre est recouverte de toile-moustiquaire pour éviter l'intrusion des insectes.



Les murs sont revêtus de peinture facilement nettoyable et le sol est carrelé. La pièce est équipée d'un faux plafond afin de réduire l'impact de la chaleur émanant de la toiture.

La pharmacie est climatisée et le climatiseur est maintenu en marche pendant toute la durée du travail. Elle propre, sans toile d'araignée, ni de trace de ruissellement des eaux.

La pharmacie du CSI de Diata dispose d'un comptoir à travers lequel se font les interactions avec les patients.

Elle compte 6 étagères, disposées le long des murs. Ces étagères ont une hauteur supérieure à 2,5m, ce qui peut causer des accidents lors de la manipulation des produits. Leur dernier rayon est au dessus de 20 cm.



Les étagères ne sont bien rangées et mais de la poussière a été retrouvée dessus.

Les médicaments sont disposés sur les étagères, selon la forme galénique mais l'ordre alphabétique n'est pas respecté.

La pharmacie ne dispose pas de palettes pour le stockage des gros cartons ni de table pour le déballage des produits à la réception. Celui-ci se fait sur le comptoir.

Les produits thermosensibles sont placés dans un réfrigérateur à l'extérieur de la pharmacie ; mais ce réfrigérateur ne ferme pas à clé, ce qui pose un problème de sécurité pour ces médicaments.

La pharmacie n'a pas également d'armoire pour la conservation des documents administratifs et comptables. Ceux ci sont disposés sur les étagères.

#### **4.2. Outils de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas de manuel de gestion pour l'organisation des activités pharmaceutiques. Toutes fois, des outils de gestion sont présents. Il s'agit notamment :

- des fiches de stock qui sont à jour et disposés à coté des produits ;
- du registre des entrées ;
- du registre des sorties ;
- des fiches d'inventaire.

La pharmacie ne dispose pas de registre des consommations journalières, un outil important pour l'estimation des quantités à commander lors des réapprovisionnements. Elle n'a pas également de journal de caisse pour lui permettre de suivre sa performance financière.

La pharmacie ne conserve pas les copies de bons de commande auprès des fournisseurs. Ils sont transmis au chef de centre. En revanche, les bordereaux de livraison sont conservés à la pharmacie.

La pharmacie du CSI de Diata ne produit pas de rapport d'activités.

#### **4.3. Procédures de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas d'une liste de médicaments essentiels utilisés dans la formation sanitaire et n'effectue pas de quantification des besoins. Bien que le personnel sache calculer les consommations moyennes mensuelles, ils ignorent la méthode de calcul des quantités à commander.

Le rythme de commandes du CSI est mensuel. Ces commandes sont placées auprès de la pharmacie du district sanitaire ou de la CAMEPS, mais aussi auprès des grossistes privés.

Les produits sont essentiellement commandés en DCI. Ils sont directement livrés au centre de santé ou alors récupérés chez le fournisseur. Pour cela, le centre fait recours aux taxis.

Le centre de santé de Diata a un comité mis en place pour la réception des médicaments. Il est constitué du chef de centre, du responsable de la pharmacie et d'un représentant du COSA. Le comité assiste à la réception des médicaments mais ne signe pas de procès verbal de réception.

Un contrôle est effectué à la réception, portant essentiellement sur la conformité des produits reçus, les dates de péremption et les avaries. Les produits non conformes sont retournés au district sanitaire.

Les produits sont classés selon la règle du "*Premier à expirer – Premier à sortir*" (FEFO) afin d'éviter les péremptions.

Aucun médicament périmé n'a été retrouvé sur les rayons. Ils sont systématiquement retirés et envoyés au district sanitaire.

La pharmacie réalise des inventaires mensuels mais qui ne sont pas valorisés. Mais, à l'observation des fiches d'inventaires, il apparaît qu'il ne s'agit pas de réels inventaires mais plutôt d'état de stocks, ne permettant pas de rendre compte de la gestion matérielle des médicaments.

#### **4.4. Ressources humaines**

La pharmacie du CSI de Diata est animée par deux secrétaires d'administration, n'ayant pas eu de formation initiale à la gestion des médicaments. Toutefois, ce personnel a bénéficié de formations continues dont la dernière portait sur la gestion des produits de gratuité, en 2025.

## 5. Pharmacie du CSI de Tenrikyo

### 5.1. Infrastructure de la pharmacie

La pharmacie du CSI de Tenrikyo se trouve dans le bâtiment principal du centre de santé. Elle est facilement accessible et bien identifiable.

La pharmacie est constituée de deux salles dont une sert de vestiaire et l'autre pour la réalisation de toutes les activités pharmaceutiques.

La porte est en bois et ferme à clé. La salle dispose d'une fenêtre en vitres mates qui laisse passer la lumière du jour sans laisser passer les rayons solaires. Cette fenêtre est recouverte de toile-moustiquaire pour éviter l'intrusion des insectes.



Les murs et le sol sont carrelés facilitant ainsi leur nettoyage. La salle est équipée d'un faux plafond afin de réduire l'impact de la chaleur émanant de la toiture.

La pharmacie est climatisée et le climatiseur est maintenu en marche pendant toute la durée du travail. Elle est propre, sans toile d'araignée, ni de trace de ruissellement des eaux.

La pharmacie du CSI de Tenrikyo dispose d'un comptoir à travers lequel se font les interactions avec les patients.

Elle compte 6 étagères, dont certaines ont une hauteur supérieure à 2,5 m, ce qui peut causer des accidents lors de la manipulation des produits. Leur dernier rayon est au dessus de 20 cm. L'espacement entre ces étagères est supérieur à 90 cm afin de ne pas entraver les déplacements.

Les étagères ne sont pas bien rangées et de la poussière a été retrouvée dessus.

Les médicaments sont disposés sur les étagères, selon la forme galénique mais l'ordre alphabétique n'est pas respecté.



La pharmacie dispose de palettes pour le stockage des gros cartons. Aucun carton de médicament n'est retrouvé à même le sol.

Elle dispose également d'une table, qui sert de bureau au gestionnaire de médicaments. Le déballage des produits à l'arrivée se fait sur les palettes.

Les produits thermosensibles sont placés dans un réfrigérateur qui se trouve à proximité des étagères de médicaments. La chaleur émise par ce réfrigérateur peut entamer la qualité des produits.

La pharmacie n'a pas d'armoire pour la conservation des documents administratifs et comptables. Ceux ci sont placés dans un tiroir.

## 5.2. Outils de gestion des médicaments

La pharmacie ne dispose pas de manuel de gestion pour l'organisation des activités pharmaceutiques. Toutes fois, des outils de gestion sont présents. Il s'agit notamment :

- des fiches de stock qui sont à jour et disposés à coté des produits ;
- du registre des entrées ;
- du registre des sorties ;
- des fiches d'inventaire.

La pharmacie ne dispose pas de registre des consommations journalières, un outil important pour l'estimation des quantités à commander lors des réapprovisionnements. Elle n'a pas également de journal de caisse pour lui permettre de suivre sa performance financière.

La pharmacie conserve les copies de bons de commande et les bordereaux de livraison de ses fournisseurs.

La pharmacie du CSI de Tenrikyo ne produit pas de rapport d'activités.

### **5.3. Procédures de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas d'une liste de médicaments essentiels utilisés dans la formation sanitaire et n'effectue pas de quantification des besoins. Les formules pour le calcul de la consommation moyenne mensuelle et des quantités à commander sont affichées et connues du personnel.

Le rythme de commandes du CSI est mensuel. Ces commandes sont placées auprès de la pharmacie du district sanitaire et de la CAMEPS, mais aussi auprès des grossistes privés.

Les produits sont essentiellement commandés en DCI ou en DC. Ils sont directement livrés au centre de santé ou alors récupérés chez le fournisseur. Pour cela, le centre fait recours aux taxis.

Le centre de santé de Tenrikyo a un comité mis en place pour la réception des médicaments. Il est constitué du chef de centre, du responsable de la pharmacie et d'un représentant du COSA. Le comité assiste à la réception des médicaments mais ne signe pas de procès verbal de réception.

Un contrôle est effectué à la réception, portant essentiellement sur la conformité des produits reçus, les dates de péremption et les avaries. Les produits non conformes sont retournés au district sanitaire.

Les produits sont classés selon la règle du "*Premier à expirer – Premier à sortir*" (FIFO) afin d'éviter les péremptions.

Aucun médicament périmé n'a été retrouvé sur les rayons. Ils sont systématiquement retirés et envoyés au district sanitaire.

La pharmacie réalise des inventaires mensuels qui ne sont pas valorisés. Mais, à l'observation des fiches d'inventaires, il apparaît qu'il ne s'agit pas de réels inventaires mais plutôt d'état de stocks, ne permettant pas de rendre compte de la gestion matérielle des médicaments.

#### **5.4. Ressources humaines**

La pharmacie du CSI de Tenrikyo est animée par deux techniciens supérieurs en pharmacie qui ont bénéficié également de formations continues dont la dernière portait sur la gestion des produits de gratuité, en 2025.

### **6. Pharmacie du CSI Jean Taty**

#### **6.1. Infrastructure de la pharmacie**

La pharmacie du CSI Jean Taty se trouve dans le bâtiment principal du centre de santé. Ce bâtiment est situé dans un environnement exposé à l'humidité. Elle est accessible pour les patients et les fournisseurs.

La porte de la pharmacie donne sur la salle d'attente. Il s'agit d'une porte en bois, fermant à clé. La fenêtre est également en bois. Souvent fermée, elle ne permet pas le passage de la lumière du jour et contribue à maintenir la chaleur et l'humidité dans la pièce. Elle protégée par une grille de sécurité, mais ne dispose pas de toile moustiquaire pour éviter l'intrusion des insectes.

La pièce est équipée d'un faux plafond qui permet de réduire l'impact de la chaleur émanant de la toiture.

La pharmacie est climatisée et le climatiseur est maintenu en marche pendant toute la durée du travail. Elle est propre, sans toile d'araignée, ni de trace de ruissellement des eaux.

La pharmacie du CSI Jean Taty ne dispose pas de comptoir pour les interactions avec les patients.

Elle compte 6 étagères, dont certaines ont une hauteur supérieure à 2,5 m, ce qui peut causer des accidents lors de la manipulation des produits. Leur dernier rayon est au dessus de 20 cm. L'espacement entre ces étagères est supérieur à 90 cm afin de ne pas entraver les déplacements. Ces étagères sont confectionnées de façon rudimentaire.

Les étagères ne sont pas bien rangées et de la poussière a été retrouvée dessus.

Les médicaments sont disposés sur les étagères, selon la forme galénique mais l'ordre alphabétique n'est pas respecté. Aucun médicament n'est entreposé à même le sol.



La pharmacie ne dispose pas de palettes pour le stockage des gros cartons.

Elle dispose d'une table, qui sert de bureau au responsable de la pharmacie. Le déballage des produits à l'arrivée se fait sur une autre table placée dans la salle d'attente.

La pharmacie n'a pas de réfrigérateur pour la conservation des produits thermosensibles.

Elle a une armoire pour la conservation des documents administratifs et comptables.

## **6.2. Outils de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas de manuel de gestion pour l'organisation des activités pharmaceutiques. Toutes fois, des outils de gestion sont présents. Il s'agit notamment :

- des fiches de stock qui sont à jour et disposés à coté des produits ;
- du registre des entrées ;
- du registre des sorties ;
- des fiches d'inventaire.

La pharmacie ne dispose pas de registre des consommations journalières, un outil important pour l'estimation des quantités à commander lors des réapprovisionnements. Elle n'a pas également de journal de caisse pour lui permettre de suivre sa performance financière.

La pharmacie ne conserve pas les copies de bons de commande, ni les bordereaux de livraison de ses fournisseurs.

La pharmacie du CSI Jean Taty ne produit pas de rapport d'activités.

### **6.3. Procédures de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas d'une liste de médicaments essentiels utilisés dans la formation sanitaire et n'effectue pas de quantification des besoins. Les formules pour le calcul de la consommation moyenne mensuelle et des quantités à commander sont affichées et connues du personnel.

Le CSI s'approvisionne selon ses besoins, sans périodicité fixe en raison de sa proximité étroite avec la pharmacie du district sanitaire. Elle commande également à la CAMEPS mais pas chez les grossistes privés, en raison des tracasseries liées à l'obtention du visa de la direction des pharmacies.

Les produits sont essentiellement commandés en DC. Le centre ne connaît pas de difficultés de livraison à partir du district sanitaire, vue l'étroite proximité.

Le centre de santé a un comité de réception des médicaments comprenant le chef de centre et le responsable de la pharmacie. Ce sont eux qui réceptionnent les médicaments. Mais, ils ne signent pas de procès verbal de réception.

Un contrôle est effectué à la réception, portant essentiellement sur la conformité des produits reçus, les dates de péremption et les avaries. Les produits non conformes sont retournés au district sanitaire.

Les produits sont classés selon la règle du “*Premier à expirer – Premier à sortir*” (FEFO) afin d’éviter les péremptions.

Aucun médicament périmé n’a été retrouvé sur les rayons. Ils sont systématiquement retirés et envoyés au district sanitaire.

La pharmacie réalise des inventaires mensuels qui ne sont pas valorisés. Mais, à l’observation des fiches d’inventaires, il apparaît qu’il ne s’agit pas de réels inventaires mais plutôt d’état de stocks, ne permettant pas de rendre compte de la gestion matérielle des médicaments.

#### **6.4. Ressources humaines**

La pharmacie du CSI Jean Taty n’est animée que par un seul agent qui est un agent technique de santé et n’a donc pas eu de formation initiale à la gestion des médicaments. Celui-ci a tout de même bénéficié de formations continues dont la dernière portait sur la gestion des produits de gratuité, en 2025.

### **7. Pharmacie du CSI Ngassa Mayoma**

#### **7.1. Infrastructure de la pharmacie**

La pharmacie du CSI Ngassa Mayoma se trouve dans le bâtiment principal du centre de santé. Elle est facilement accessible et identifiable par une affiche portant la mention “Pharmacie”.

La pharmacie occupe une toute petite pièce, attenante au bureau du chef de centre qui sert de salle de stockage.



La salle a une porte métallique qui ferme à clé. Elle dispose d'une fenêtre en vitre claire qui laisse passer la lumière du jour. Les rayons solaires ne pénètrent pas à travers cette vitre car la fenêtre est en face d'un mur de construction.

Les murs sont revêtus d'une peinture facilement nettoyable. Le sol n'est pas carrelé, juste cimenté, ce qui ne rend pas le nettoyage facile. La salle dispose d'un faux plafond qui réduit l'impact de la chaleur émanant de la toiture.

La salle de pharmacie est climatisée et le climatiseur est maintenu en marche pendant toute la durée du travail. Elle est propre, sans toile d'araignée, ni de trace de ruissellement des eaux.

La pharmacie du CSI Ngassa Mayoma n'a pas de comptoir puisque ne recevant pas les patients. Ceux ci se limitent à la salle d'attente où une table a été disposée pour la dispensation des médicaments.



La pharmacie compte 4 étagères, disposées le long des murs. Leur hauteur ne dépasse pas 2,5 m. Les derniers rayons des étagères sont au dessus de 20 cm.

Les étagères sont bien rangées mais de la poussière a été retrouvée dessus.

Le rangement des médicaments ne tient compte ni de la forme galénique ni de l'ordre alphabétique mais plutôt de l'indication thérapeutique.



La pharmacie ne dispose pas de palettes pour le stockage des gros cartons. Toutefois, il n'y a pas de médicaments entreposés à même le sol.

Il n'y a pas de table pour le déballage des produits dans la salle de pharmacie. Le déballage se fait à l'extérieur et les produits sont placés sur les étagères.

Il n'y a pas non plus de réfrigérateur pour la conservation des produits thermosensibles. En revanche, les documents administratifs et comptables sont conservés dans une armoire.

## **7.2. Outils de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas de manuel de gestion pour l'organisation des activités pharmaceutiques. Toutes fois, des outils de gestion sont présents. Il s'agit notamment :

- des fiches de stock qui sont à jour et disposés à coté des produits ;
- du registre des entrées ;
- du registre des sorties ;
- des fiches d'inventaire.

La pharmacie ne dispose pas de registre des consommations journalières, un outil important pour l'estimation des quantités à commander lors des réapprovisionnements. Elle n'a pas également de journal de caisse pour lui permettre de suivre sa performance financière.

La pharmacie ne conserve pas les copies de bons de commande, ni les bordereaux de livraison de ses fournisseurs.

La pharmacie du CSI Ngassa Mayoma ne produit pas de rapport d'activités.

### **7.3. Procédures de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas d'une liste de médicaments essentiels utilisés dans la formation sanitaire et n'effectue pas de quantification des besoins. Les formules pour le calcul de la consommation moyenne mensuelle et des quantités à commander sont affichées et connues du personnel.

Le rythme de commandes du CSI est mensuel. Ces commandes sont placées auprès de la pharmacie du district sanitaire. Le CSI ne commande pas à la CAMEPS en raison de nombreuses tracasseries qu'il y rencontre. Il ne commande pas non plus, auprès des grossistes privés.

Les produits sont essentiellement commandés en DC. C'est le CSI qui va récupérer les produits au district sanitaire. Pour cela, il fait recours aux taxis.

Le centre de santé Ngassa Mayoma n'a pas de comité de réception des médicaments.

Les médicaments reçus font l'objet d'un contrôle qui porte essentiellement sur la conformité des produits reçus, les dates de péremption et les avaries. Les produits non conformes sont retournés au district sanitaire.

Les produits sont classés selon la règle du "*Premier à expirer – Premier à sortir*" (FIFO) afin d'éviter les péremptions.

Aucun médicament périmé n'a été retrouvé sur les rayons. Ils sont systématiquement retirés et envoyés au district sanitaire.

La pharmacie réalise des inventaires mensuels qui ne sont pas valorisés. Mais à l'observation des fiches d'inventaires, il apparaît qu'il ne s'agit pas de réels inventaires mais plutôt d'état de stocks, ne permettant pas de rendre compte de la gestion matérielle des médicaments.

#### **7.4. Ressources humaines**

La pharmacie du CSI Ngassa Mayoma est animée par deux agents, un puériculteur et une infirmière diplômé d'État. Cette dernière a bénéficié d'une formation sur la gestion des produits de gratuité, en 2025.

### **8. Pharmacie du CSI Mamba**

#### **8.1. Infrastructure de la pharmacie**

La pharmacie du CSI Mamba se trouve dans le bâtiment principal du centre de santé. Elle est facilement accessible et bien identifiable.

La pharmacie dispose d'une seule pièce dans laquelle sont réalisées toutes les activités. Elle a une porte métallique qui ferme à clé et une fenêtre vitrée qui laisse passer la lumière du jour. Cette fenêtre est revêtue d'une toile moustiquaire pour empêcher l'intrusion des insectes.



Les murs sont revêtus d'une peinture facilement nettoyable. Le sol est carrelé. La pièce dispose d'un faux plafond qui réduit l'impact de la chaleur émanant de la toiture.

La salle de pharmacie est climatisée et le climatiseur est maintenu en marche pendant toute la durée du travail. Elle est propre, sans toile d'araignée, ni de trace de ruissellement des eaux.

La pharmacie du CSI Mamba a un comptoir à travers lequel se font les interactions avec les patients.

Elle ne compte que 3 étagères, disposées le long des murs. Leur hauteur dépasse 2,5 m, ce qui est susceptible de créer des accidents lors de la manipulation des produits. Les derniers rayons des étagères sont au dessus de 20 cm. Ces étagères sont propres, sans aucune trace de poussière.



Les produits y sont rangés par forme galénique et selon l'ordre alphabétique.

La pharmacie ne dispose pas de palettes pour le stockage des gros cartons. Ceux ci sont placés au dessus des étagères, augmentant le risque d'accident.

Le nombre d'étagères est insuffisant pour contenir tous les produits nécessaires, si bien que certains ont été placés dans des bacs en plastique.



Il n'y a pas de table pour le déballage des produits. Celui se fait sur le comptoir.

Il n'y a pas non plus de réfrigérateur pour la conservation des produits thermosensibles. En revanche, les documents administratifs et comptables sont conservés dans une armoire.

## **8.2. Outils de gestion des médicaments**

La pharmacie ne dispose pas de manuel de gestion pour l'organisation des activités pharmaceutiques. Toutes fois, des outils de gestion sont présents. Il s'agit notamment :

- des fiches de stock qui sont à jour et disposés à coté des produits ;
- du registre des entrées ;
- du registre des sorties ;
- des fiches d'inventaire : c'est la seule pharmacie du district qui possède des fiches d'inventaires conformes au Manuel de gestion des médicaments dans les centres de santé intégrés, adopté en 2010.

La pharmacie ne dispose pas de registre des consommations journalières, un outil important pour l'estimation des quantités à commander lors des réapprovisionnements. Elle n'a pas également de journal de caisse pour lui permettre de suivre sa performance financière.

La pharmacie conserve les copies de bons de commande et les bordereaux de livraison de ses fournisseurs.

La pharmacie du CSI Mamba ne produit pas de rapport d'activités.

## **8.3. Procédures de gestion des médicaments**

La pharmacie du CSI Mamba est la seule à disposer d'une liste de médicaments essentiels utilisés dans la formation sanitaire, élaborée sur la base des besoins des prescripteurs. Elle réalise également une quantification des besoins à partir des consommations antérieures. Aussi, le personnel sait comment calculer les consommations moyennes mensuelles et la quantité des médicaments à commander, conformément au manuel de gestion.

Le rythme de commande du CSI est mensuel. Ces commandes sont placées auprès de la pharmacie du district sanitaire et de la CAMEPS. Le CSI commande également des médicaments auprès des grossistes privés.

Les produits sont commandés en DCI lorsqu'il s'agit du district sanitaire ou de la CAMEPS. Pour les commandes auprès des grossistes privés les produits sont libellés en DC.

C'est le centre de santé qui s'organise pour aller récupérer ses médicaments chez les fournisseurs. Pour cela il fait recours aux taxis.

Le centre de santé Mamba a un comité mis en place pour la réception des produits. Celui-ci est constitué d'un représentant du COSA et du responsable de la pharmacie. Les membres du comité assistent à la réception des médicaments mais ne signent pas de procès verbal de réception.

Les médicaments reçus font l'objet d'un contrôle qui porte essentiellement sur la conformité des produits reçus, les dates de péremption et les avaries. Les produits non conformes sont retournés au district sanitaire.

Les produits sont classés selon la règle du "*Premier à expirer – Premier à sortir*" (FEFO) afin d'éviter les péremptions.

Aucun médicament périmé n'a été retrouvé sur les rayons. Ils sont systématiquement retirés et envoyés au district sanitaire.

La pharmacie réalise des inventaires mensuels mais qui ne sont pas valorisés.

#### **8.4. Ressources humaines**

La pharmacie du CSI Mamba est animée par deux infirmières diplômées d'État (IDE) supervisées par un chef de centre qui est technicien supérieur en pharmacie ; ce qui peut justifier de la bonne tenue des outils de gestion.

Le responsable de la pharmacie a bénéficié d'une formation sur la gestion des produits de gratuité, en 2025.

## 9. Synthèse de la situation des pharmacies du district sanitaire de Makélékélé

### 1. Implantation des pharmacies

	DS	Kinsoundi	Kingouari	Diata	Tenrikyo	Jean Taty	Ngassa Mayoma	Mamba
Pharmacie située dans un local distinct								
Pharmacie facilement accessible								
Pharmacie se trouvant dans un environnement garantissant l'absence d'humidité								
Pharmacie se trouvant dans un endroit garantissant la sécurité des produits et du personnel								
Pharmacie bien identifiable								

### 2. Aménagement des pharmacies

	DS	Kinsoundi	Kingouari	Diata	Tenrikyo	Jean Taty	Ngassa Mayoma	Mamba
Nombre de pièces par pharmacie	2	2	1	1	2	1	1	1
Pharmacie avec des dispositifs de sécurité aux portes								
Pharmacie avec fenêtres vitrées								
Pharmacie avec des grillages fins aux fenêtres								
Pharmacie avec un faux plafond								
Pharmacie avec des murs revêtus de peinture facilitant le nettoyage								
Pharmacie avec un sol carrelé								

### 3. Équipement des pharmacies

	DS	Kinsoundi	Kingouari	Diata	Tenrikyo	Jean Taty	Ngassa Mayoma	Mamba
Présence d'un comptoir								
Présence d'étagères								
Etagères conformes aux normes								
Présence de palettes pour le stockage de gros cartons								
Présence d'une table pour le déballage des produits								
Présence d'une armoire pour le rangement des documents administratifs et comptables								
Présence de climatiseurs								
Présence d'un réfrigérateur								

### 4. Entretien des pharmacies

	DS	Kinsoundi	Kingouari	Diata	Tenrikyo	Jean Taty	Ngassa Mayoma	Mamba
Pharmacie propre								
Pharmacie bien rangée								
Absence de poussière sur les étagères								
Absence de toiles d'araignées								
Absence de traces de présence d'insectes ou de rongeurs								
Absence de traces d'humidité								

## 5. Outils de gestion des médicaments

	DS	Kinsoundi	Kingouari	Diata	Tenrikyo	Jean Taty	Ngassa Mayoma	Mamba
Manuel de procédures de gestion des médicaments								
Fiches de stocks								
Registre des entrées								
Registre / fiches de consommations journalières								
Registre de sorties								
Registre / fiches des inventaires								
Journal de caisse								
Copies des bons de commande auprès des fournisseurs								

## 6. Procédures de gestion

	DS	Kinsoundi	Kingouari	Diata	Tenrikyo	Jean Taty	Ngassa Mayoma	Mamba
Élaboration d'une liste de médicaments essentiels								
Quantification des besoins en médicaments								
Calcul des consommations moyennes mensuelles								
Calcul des quantités à commander								
Commande mensuelle des médicaments								
Commande des médicaments à la pharmacie du district sanitaire								

Commande des médicaments à la CAMEPS								
Commande des médicaments chez les grossistes privés								
Commande des médicaments en DCI								
Commande des médicaments en DC								
Retrait des médicaments chez le fournisseur								
Livraison des médicaments par le fournisseur								
Transport des médicaments en taxi								
Existence d'un comité de réception des médicaments								
Participation du comité à la réception des médicaments								
Signature du PV de réception par le comité de réception								
Présence de médicaments entreposés à même le sol								
Respect du rangement des médicaments selon la forme galénique								
Respect du rangement de médicaments selon l'ordre alphabétique								
Respect de la règle du "Premier à expirer - Premier à sortir"								
Présence de médicaments périmés sur les étagères								
Marge appliquée par la pharmacie	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Réalisation des inventaires de stock								
Valorisation des inventaires								

## 7. Ressources humaines

	DS	Kinsoundi	Kingouari	Diata	Tenrikyo	Jean Taty	Ngassa Mayoma	Mamba
Nombre de personnes qui travaillent à la pharmacie	3	3	2	2	2	1	2	2
Nombre d'auxiliaires en pharmacie	3	2	2	0	2	0	0	2
Nombre de professionnels non pharmaceutiques	0	1	0	2	0	1	2	0
Pharmacies dont le personnel a bénéficié d'une formation continue								

 Oui

 Non

## **V. Disponibilité des médicaments dans les pharmacies du district sanitaire de Makélékélé**

Afin d'apprécier la disponibilité des médicaments dans le district sanitaire, une liste de 25 médicaments traceurs a été établie. Il s'agit de médicaments présents dans la dernière édition de la liste nationale des médicaments essentiels (2019) et utilisés pour la prise en charge des pathologies couramment rencontrées dans les CSI. Il s'agit d'antiseptiques, d'antibiotiques, d'antipaludiques, d'antiallergiques, d'antalgiques / antiinflammatoires, d'antianémiques, d'antidiarrhéiques et d'antiparasitaires.

La présence d'une seule unité, le jour de la visite, était suffisante pour considérer le produit comme disponible.

La disponibilité des médicaments à la pharmacie du district sanitaire est de 88% alors que la disponibilité moyenne dans les centres de santé intégrés est de 85%. Les meilleures disponibilités ont été retrouvées au CSI Ngassa Mayoma (96%) ainsi que dans les CSI de Kinsoundi et de Tenrikyo (92%). Les disponibilités les moins bonnes concernent le CSI Jean Taty (72%) ainsi que ceux de Kingouari et de Diata (76%).

La cetirizine est absente de tous les CSI et de la pharmacie du district. Elle est remplacée par la chlorphéniramine, présente dans toutes les pharmacies. Les deux médicaments sont des antihistaminiques mais avec la particularité que la cetirizine a une durée d'action plus longue et est moins sédatrice que la chlorphéniramine. La chlorphéniramine ne fait pas partie de la liste nationale des médicaments essentiels et ne devrait donc pas être retrouvée dans les formations sanitaires.

Les comprimés de mebendazole 500 mg ne sont disponibles que dans 2 CSI (Kinsoundi et Ngassa Mayoma) alors qu'ils sont disponibles au district sanitaire et sont plus indiqués pour les adultes.

**Disponibilité des médicaments dans les pharmacies du district de Makélékélé**

N°	DCI	DS	Kinsoundi	Kingouari	Diata	Tenrikyo	Jean Taty	Ngassa Mayoma	Mamba
1	Alcool éthylique 90°								
2	Amoxicilline 500mg, comprimé								
3	Amoxicilline 125 mg/5 ml Suspension buvable								
4	Amoxicilline + Ac Clavulanique 250+ 62,5 mg susp buv								
5	Artemether + Lumefantrine 40 + 480 mg comprimé								
6	Artemether + Lumefantrine 20 + 120 mg susp buv								
7	Azithromycine 500 mg comprimé								
8	Cetirizine comprimé								
9	Ciprofloxacine 500mg, comprimé								
10	Cotrimoxazole 480mg, comprimé								
11	Cotrimoxazole 200 mg + 40 mg/5 ml Susp buv								
12	Doxycycline 100 mg comprimé								
13	Gentamycine collyre								
14	Ibuprofène 5 mg/ml Sirop								
15	Ibuprofène 400mg, comprimé								
16	Mébendazole suspension buvable								
17	Mebendazole 500 mg comprimé								
18	Métronidazole 500mg, comprimé								
19	Métronidazole 125 mg/5ml Sirop								

20	Paracétamol 500mg, comprimé								
21	Paracétamol 120 mg/5 ml Sirop								
22	Polyvidone iodée 10% solution dermique								
23	Sels ferreux + acide folique								
24	Solution glucosé 5%								
25	SRO sachet								
	<b>Disponibilité</b>	<b>88%</b>	<b>92%</b>	<b>76%</b>	<b>76%</b>	<b>92%</b>	<b>72%</b>	<b>96%</b>	<b>88%</b>

## **VI. Les prix des médicaments dans le district sanitaire de Makélékélé**

L'accès aux médicaments voudrait que les prix des médicaments soient abordables mais aussi uniformes et stables dans la même aire de santé. Ces prix doivent être affichés et connus du public.

Une comparaison des prix des médicaments dans les 7 CSI a été réalisée et ces prix ont été mis en face ceux pratiqués par la pharmacie du district sanitaire en tenant compte que les CSI appliquent tous une marge de 20% sur le prix d'achat des médicaments, conformément à la circulaire du ministère de la santé.

La comparaison a portée sur les 25 médicaments traceurs retenus dans le cadre de cet état des lieux.

On observe une extrême variabilité des prix entre les différents CSI, y compris lorsque les dénominations commerciales sont identiques. Ces variations peuvent aller du simple au double comme pour les comprimés de ciprofloxacine 500 mg (750 frs à Kinsoundi et Mamba contre 1500 frs à Ngassa Mayoma). Il y a tout de même certains produits dont les prix sont uniformes dans tous les CSI comme le sirop de paracétamol.

Les prix des médicaments sont également variables au regard de ce qui serait attendu s'ils avaient été achetés au district sanitaire, en application de la marge de 20%. Certains médicaments sont vendus à des prix plus bas que ceux qui seraient attendus voir même plus bas que les prix de cession au district. C'est le cas des comprimés d'amoxicilline 500 mg vendus au district à 543 frs et qui sont revendus au CSI de Kinsoundi à 500 frs au lieu de 650 frs ; les autres CSI les vendent à 1000 frs.

45% des médicaments vendus au CSI de Kinsoundi ont des prix inférieurs au prix de vente du district sanitaire alors que celui-ci s'approvisionne prioritairement au district sanitaire.

Très rares sont les médicaments qui sont vendus avec la marge de 20% par rapport au prix du district. Il s'agit notamment de la suspension buvable de artemether + lumefantrine 20 + 120 mg aux CSI de Diata et Tenrikyo, des comprimés de doxycycline 100 mg aux CSI de Kinsoundi et Kingouari, de la gentamycine collyre aux CSI de Kingouari,

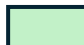
Tenrikyo et Mamba, du sirop d'ibuprofène aux CSI Ngassa Mayoma et Mamba, et des sachets de SRO aux CSI de Kingouari, Diata et Jean Taty.


Même pour le CSI Ngassa Mayoma, qui dit ne commander ses médicaments qu'au district sanitaire, cette marge de 20% n'est respectée que pour le sirop d'ibuprofène. 87% de ses médicaments sont vendus avec une marge supérieure à 20%.

*Les prix des médicaments dans les pharmacies du district sanitaire de Makélékélé*

N°	DCI	DS	Prix attendu	Kinsoundi	Kingouari	Diata	Tenrikyo	Jean Taty	Ngassa Mayoma	Mamba
1	Alcool éthylique 90°	4 800								
2	Amoxicilline 500mg, comprimé	543	652	500	1 000	1 000	900	1 000	1 000	1 000
3	Amoxicilline 125 mg/5 ml Susp buvable	1 040	1 248	900	1 500	1 150	1 250		1 300	1 000
4	Amoxicilline + Ac Clav 250+ 62,5 mg susp buv	1 800	2 160	1 200	1 800	1 800	1 500		2 000	2 000
5	Artemether + Lumefantrine 40 + 480 mg comp	1 935	2 322				2 000		1 500	1 600
6	Artemether + Lumefantrine 20+120 mg susp b	1 330	1 596	1 400		1 600	1 600	1 800	2 000	1 080
7	Azithromycine 500 mg comprimé	1 140	1 368	1 800	1 500	2 500	1 500	2 500	2 500	2 500
8	Cetirizine comprimé									
9	Ciprofloxacine 500mg, comprimé	420	504	750	1 000	1 000	1 000	800	1 500	750
10	Cotrimoxazole 480mg, comprimé	228	273	500		500	500	500	500	500
11	Cotrimoxazole 200 mg + 40 mg/5 ml Susp buv			1 000	1 000	1 200	1 000	1 500	1 300	1 000
12	Doxycycline 100 mg comprimé	420	504	500	500	1 000	1 000	800	1 000	750
13	Gentamycine collyre	840	1 008	750	1 000		1 000		1 200	1 000
14	Ibuprofène 5 mg/ml Sirop	1 080	1 296	1 000	1 200		1 800	1 500	1 300	1 300
15	Ibuprofène 400mg, comprimé	180	216	500	200	300	350	400	350	300
16	Mébendazole suspension buvable	810	972		1 000	600	1 000	1 000	1 000	1 000
17	Mebendazole 500 mg comprimé	240	288	200					500	
18	Métronidazole 500mg, comprimé	520	624	750	700		1 000	1 000	675	1 000

19	Métronidazole 125 mg/5ml Sirop	540	648	1 000	1 000	1 150	1 000	1 500	1 000	1 000
20	Paracétamol 500mg, comprimé	108	130	100	200	250	150	150	150	150
21	Paracétamol 120 mg/5 ml Sirop	810	972	1.000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
22	Polyvidone iodée 10% solution dermique	1 235	1 482				1 500		1 600	
23	Sels ferreux + acide folique			500		1 700	500	2 000	500	
24	Solution glucosé 5%	900	1 080	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 250	1 200
25	SRO sachet	80	96	250	100	100	300	100	200	150

 Prix identique au prix attendu dans les CSI

 Prix plus bas que celui pratiqué à la pharmacie du district sanitaire

## **VII. Conclusion**

L'état des lieux des pharmacies du district sanitaire de Makélékélé montre que :

- Tous les centres de santé intégrés ont des pharmacies installées dans des infrastructures pour la plupart adaptées, avec un minimum d'équipement requis pour assurer la conservation des médicaments ;
- Ces pharmacies sont bien entretenues même si de la poussière peut être retrouvée sur les étagères de la plupart d'entre elles ;
- Les outils de gestion des médicaments sont présents même si incomplets ;
- Les procédures pour la gestion des médicaments sont mises en œuvre même si pas toujours de façon efficiente ;
- Les médicaments essentiels sont disponibles dans les formations sanitaires même si leur approvisionnement n'obéit pas à un système d'approvisionnement de district sanitaire ;
- Les prix des médicaments ne sont pas uniformes comme attendu pour un système d'approvisionnement de district.

## **VIII. Recommandations**

Au terme de cet état des lieux, la Fondation Congolaise pour l'accès aux médicaments recommande de :

- améliorer les infrastructures des CSI Jean Taty et Ngassa Mayoma ;
- renforcer l'équipement des pharmacies de centres de santé intégrés et de la pharmacie du district ;
- mettre en place l'ensemble des outils de gestion des médicaments dans tous les centres de santé et la pharmacie du district ;
- doter les centres de santé et la pharmacie du district d'un manuel de gestion des médicaments qui tienne compte des particularités du district sanitaire ;

- organiser une session de formation à la gestion des médicaments pour l'équipe de gestion du district, les chefs des centres de santé et le personnel des pharmacies de tout le district sanitaire ;
- renforcer les capacités de l'équipe cadre du district à la supervision de la gestion des médicaments ;
- mettre en place les mécanismes de suivi de la performance des pharmacies des formations sanitaires et du district sanitaire ;
- rendre fonctionnel le système d'approvisionnement en médicament du district de Makélékélé et en faire une expérience pilote pour les autres districts sanitaires.

## Liste des personnes rencontrées

### 1. Équipe de gestion du district sanitaire

- Dr Lyptia BASSISSILA, Médecin chef du District
- Mr Rozan SANGUY
- Mr Pely Fred MBAMA

### 2. Pharmacie du district sanitaire

- Mr Gervais LEKANA, Responsable de la pharmacie
- Mme Matt Lea KABAFUAKO
- Mme Amara Flore KAMBOU
- Mme Medilia MALONGA
- Mme Gleen MABIALA
- Mme Christou MOUSSITOU

### 3. CSI de Kingouari

- Mr Romain LOUBAKI
- Mme Mariette DIANZINGA

### 4. CSI de Diata

- Mme Mariette BOUNDA, Chef de centre
- Mme Fane GOMA, Responsable de la pharmacie
- Mme Nadège TCHIBOTA

### 5. CSI de Tenrykio

- Mme Pascaline MASSAMBA, Chef de centre
- Mme Dahlia LOUKOUNGA
- Mme Josiane KIYINDOU

### 6. CSI Jean Taty

- Mr Maxime Ludovic INKAH, Chef de centre
- Prince Dieuveil ANDZIA MATSIAMA

### 7. CSI de Ngassa Mayoma

- Mr Michel TOUKOULOU, Chef de centre
- Nicelle NZENGOLO, Responsable de la pharmacie
- Edvy MIAMOUNI

**8. CSI de Mamba**

- Mme Ornella MALELA, Chef de centre
- Mme Them MFOUILOU, Responsable de la pharmacie

**9. CSI de Kinsoundi**

